



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale des territoires  
Service politique agricole et développement rural

**ARRETE PREFECTORAL DDT/SPADR n° 2497  
en date du 09/12/2015**

validant le changement du siège social et du comptable public de l'association foncière pastorale du Cornet de Roselend.

LE PREFET de la Savoie,  
Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur,

**VU** le Code rural et notamment les articles L 131-1, L 135-1 à L 135-12, R 131-1 et R 135-2 à R 135-9,

**VU** l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales,

**VU** le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004,

**VU** l'article R 11-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 juillet 1976 autorisant l'association foncière pastorale du Cornet de Roselend sur les communes de Bourg-Saint-Maurice et de Beaufort-sur-Doron ;

**VU** le point n°2 de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'association foncière pastorale du Cornet de Roselend du 15 octobre 2015 validant le changement de siège social de l'association à la mairie de Beaufort-sur-Doron ;

**VU** le point n°3 de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'association foncière pastorale du Cornet de Roselend du 15 octobre 2015 demandant le transfert de sa Trésorerie publique de Bourg-Saint-Maurice à la Trésorerie de Beaufort-sur-Doron;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Beaufort-sur-Doron en date du 13 novembre 2015, acceptant l'implantation du siège social de l'association foncière pastorale du Cornet de Roselend à la Mairie de Beaufort, et désignant le Centre de finances publiques de Beaufort comme comptable assignataire de l'association foncière pastorale du Cornet de Roselend,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Savoie en date du 30 novembre 2015,

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2015 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre LESTOILLE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, Directeur départemental des territoires de la Savoie,

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2015 portant subdélégation de signature de M. Jean-Pierre LESTOILLE, Directeur départemental des territoires, à Mme Lisiane FERMOND-VARNET,

SUR proposition de M. le Directeur départemental des territoires de la Savoie,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le siège social de l'association foncière pastorale du Cornet de Roselend est domicilié à la mairie de Beaufort-sur-Doron ;

**Article 2** : M. le trésorier de Beaufort-sur-Doron est nommée comptable de l'association foncière pastorale du Cornet de Roselend

**Article 3** : Mme la Secrétaire Générale de la préfecture, Mme le maire de Beaufort-sur-Doron, M. le Président de l'association foncière pastorale du Cornet de Roselend, est chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs, dont ampliation sera adressée à M. le Directeur départemental des territoires de la Savoie et à M. le Directeur départemental des finances publiques.

pour le préfet et par subdélégation,  
le chef du service politique agricole et développement rural  
Lisiane FERMOND-VARNET